

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 février, le conseil municipal convoqué le 19 février, s'est réuni, sous la présidence de Madame DUMONTIER, Maire à 18h00.

Sont présents : ACLOQUE Joël, BLERVACQUE Violette, DUMONTIER Béatrice, ESPEROU Louis- Claude, GAILLARD Laurence, JOUBIER Jean-Yves, LE RIDANT Claudine. VANDAMME Alain.

Absents excusés : BACQUET Monique, JAMAN Christèle.

Madame JOUBIER Andrée-Jeanne a donné pouvoir à M. JOUBIER Jean-Yves.
Mme JOUBIER Andrée-Jeanne est arrivée à 18h35.

Mme GAILLARD est élue secrétaire de séance.

1. ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 045 2017 53 « VENTE DE CINQ TERRAINS » CHEMIN DU BUISSON DE BLEU » 2^E PARTIE

Mme Dumontier indique qu'il convient modifier la délibération 045 2017 52 pour la vente des 5 terrains situés chemin du buisson de bleu, pour la partie raccordement à l'assainissement collectif.

le pétitionnaire doit se rapprocher d'une entreprise agréée pour établir un devis et faire exécuter les travaux pour le raccordement sur le domaine public. Pour toute malfaçon constaté les travaux seront refaits à la charge du pétitionnaire.

Un contrôle de conformité doit être réalisé à la charge du pétitionnaire, par une entreprise agréée pour l'établissement du certificat de conformité pour le raccordement sur le réseau public. Ce certificat doit-être transmis à la mairie.

Approuvé à l'unanimité.

2. ACCORD DE GARANTIE AVEC CONTRAT DE PRET POUR LA SECOMILE

Vu le rapport établi par la SECOMILE

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu les Contrats de Prêt N° 92487 en annexe signé entre SECOMILE, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, ci-après Prêteur,

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de BAZINCOURT SUR EPTE accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement de Prêts PLUS et PLAI d'un montant total de 1 489 551 €uros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 92487, constitué de 4 Lignes du Prêt et destiné à financer la construction d'un parc social public, composé de 12 logements individuels, situés chemin du buisson bleu à BAZINCOURT SUR EPTE (27140).

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Approuvé à l'unanimité.

3. **MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2019**

Vu le code des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1,

Mme le Maire propose au conseil municipal de mandater les dépenses d'investissement 2018 pour les factures ci-dessous dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant est le suivant :

ENVIRONNEMENT FORETS : réalisation de travaux d'hydraulique douce
Article 2128 « Autre agencement et aménagement de terrains » : 27 345 euro

BRICO DEPOT : Achat de nettoyeur haute pression
Article 2158 « Autres install, mat Outils techniques » : 242 euro

MEFRAN ALTRAD : Achat de vitrine extérieur et chariot de manutention
Compte 2188 « Autres immobilisation corporelles » 858.31 euro
Compte 21578 « Autres mat et outillage de voirie » 1 148.09 €
Total MEFRAN ALTRAD: 2006,40 euro

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

*** la séance est close à 18H45***